

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

JUILLET 2018 N°57



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

REQUIEM POUR LOUBEJAC

Il est rare de rédiger une oraison funèbre avant la mort de quelqu'un. On attend généralement que tout soit fini pour commencer à faire des commentaires, élogieux ou pas, sur le défunt. Qu'on se rassure ! Malgré le titre de l'article, ce n'est pas monsieur Loubéjac qui est en train de mourir, ni non plus la prochaine éradication programmée du hameau de Loubéjac de la commune de Belfort-du-Quercy. Si Requiem il y a, c'est celui du captage de Loubéjac dans lequel le syndicat de l'Iffernet allait puiser jusqu'alors une partie de son eau pour alimenter une part importante des habitants de Lalbenque.

Ce captage de Loubéjac fournit une eau de moindre qualité que celle puisée dans la vallée du Tréboulou. Différence de qualité d'autant plus grande depuis l'installation d'une usine d'ultrafiltration au captage du Tréboulou que nous avons visitée en janvier dernier et dont la Caselle de février s'était fait l'écho. L'eau de la fontaine de Loubéjac avait une turbidité parfois inquiétante et ses caractéristiques chimiques et bactériologiques étaient d'un niveau de sécurité plus faible que l'eau provenant du Tréboulou. Le syndicat de l'Iffernet en était conscient. Notre association demandait depuis longtemps la fermeture de ce captage. Ce sera désormais chose faite puisque les travaux de raccordement entre les deux châteaux d'eau (celui de Lalbenque et celui d'Ausset) sont en voie d'être terminés. De la sorte, le château d'eau de Lalbenque remplira par des pompes le château d'eau d'Ausset qui, par écoulement naturel, distribuera l'eau à l'ensemble des abonnés autrefois alimentés par le captage de Loubéjac. C'est une bonne nouvelle attendue depuis des lustres et qui, pour l'anecdote, faisait partie des 19 points du programme de la liste écologiste indépendante (la liste LISE) des dernières élections municipales à Lalbenque. Outre la qualité de l'eau distribuée, nous avons affaire à une injustice. Car,

pourquoi faire payer aux abonnés de Loubéjac le même prix du mètre cube en leur distribuant une eau de qualité moindre ? Normalement donc, à la fin de l'été, les travaux seront terminés et on en aura fini avec cette situation qui n'a que trop duré.

Que va devenir le captage de Loubéjac dans lequel puise encore le Syndicat de Belfort-Montdoumerc, via la SAUR, pour alimenter les habitants de ces deux communes ? Pour l'heure, aucune décision ne semble prise entre les deux alternatives suivantes. Soit ce syndicat continue à s'approvisionner dans ce captage ainsi que dans celui de la fontaine d'Armoine en installant une unité de filtration. Mais à quel prix et avec quel argent ? Soit Loubéjac serait totalement fermé et le captage du Tréboulou, suffisamment important avec ses 230 mètres cubes/heure, pourrait desservir ces deux communes supplémentaires. D'un point de vue administratif, les décisions à prendre sont compliquées...d'autant que se profile à l'horizon des années prochaines un nouveau paramètre : la compétence « EAU » va revenir non plus aux syndicats habituels mais aux Communautés de communes ou à des syndicats mixtes d'une envergure territoriale beaucoup plus importante.

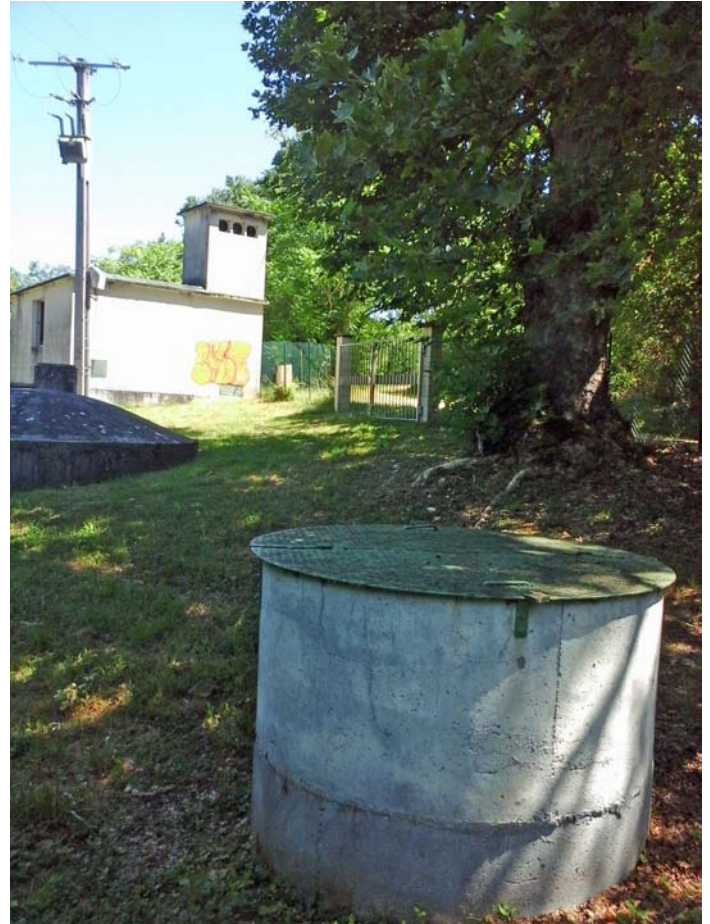
D'un point de vue sanitaire, l'ASEL se permet de donner son point de vue. Tout doit être fait pour fournir aux populations une eau de la meilleure qualité. Si on s'en réfère aux dernières analyses effectuées sur la commune de Belfort par l'Agence Régionale de Santé, des problèmes sont relevés. Nous recopions le texte disponible sur Internet pour les analyses effectuées le 2 mai 2018, à 8 h 44, sur la commune de Belfort : « *Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Cette non-conformité concerne les pesticides.* »

Toutefois, les concentrations mesurées restent inférieures aux seuils d'intervention sanitaire à partir desquels des mesures de restriction de consommation de l'eau sont prononcées. Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place pour suivre l'évolution de ce paramètre ». Le problème concernait la présence d'un pesticide l'ESO metolachlore retrouvé à la dose de 0,16 microgramme par litre alors que la limite de qualité de l'eau est de 0,1 microgramme par litre. On est d'autant plus surpris par ces résultats que cet herbicide a été officiellement interdit d'utilisation depuis 2003. On est en droit de se poser des questions. Qui utilise encore cet herbicide interdit pour qu'on en retrouve des traces, au-delà des limites de qualité, dans l'eau que boivent les habitants de ces deux communes ? L'ASEL n'a pas de réponse mais on peut raisonnablement supposer que les pluies abondantes du printemps dernier ont lessivé les sols tellement labourés qu'ils n'ont plus de matières organiques et que des résidus d'herbicides vieux de 15 ans, toujours présents, ont réussi à se retrouver dans les sources et nappes en sous-sol.

Au vu de cette situation, il semble préférable d'envisager dans un futur proche la fermeture de ces deux captages situés sur des périmètres où l'activité agricole conventionnelle, avec utilisation de pesticides, est plus importante que sur le périmètre du captage du Tréboulou. Et la sagesse pousse à rassembler dans les années à venir les trois syndicats existants sur la Communauté de communes : le syndicat de l'Iffernet, (10 communes) le syndicat du Bournac (23 communes) et le syndicat de Belfort-Montdoumerc (2 communes seulement) pour n'en former qu'un seul à une échelle territoriale qui a du sens. Cette réunification des trois syndicats éviterait à la Communauté de communes de pren-

dre une compétence supplémentaire, la compétence EAU. Car, en termes de compétences nouvelles, depuis la loi NOTRE du 7 août 2015, les collectivités intercommunales ont leur dose et la coupe est pleine !

Daniel Pasquier



Station de pompage de Loubéjac

CELEWATT : UN NOUVEAU NE DANS LE LOT

Après le Requiem de notre premier article, changeons de registre et parlons de naissance. Dans l'avalanche des informations désespérantes qui alimentent notre quotidien, il est bon parfois de se régaler d'une bonne nouvelle, en l'occurrence venue de chez nos voisins de la vallée du Célé, dans la commune de Brengues. Une petite équipe de 5 personnes, le club des cinq comme ils se nomment, ont eu l'idée, il y a deux ans, de mettre sur pied le projet d'un parc photovoltaïque dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Autrement dit, pas en permettant aux grands investisseurs de créer d'immenses fermes photovoltaïques d'une dizaine d'hectares pour faire du fric mais en proposant un projet citoyen sous la forme d'une SCIC, la société Céléwatt, Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Le but était de créer une petite unité de production d'énergie renouvelable autour de la vallée du Célé. Un modèle éthique et responsable de gestion de l'énergie qui s'appuie sur des unités de produc-

tion locales à la taille des villages, qui rapproche les lieux de production des lieux de consommation, qui relocalise les actions et les décisions au sein des territoires et qui offre à chaque citoyen la possibilité d'investir dans des moyens de production.

Et leur projet fou, en deux ans, avec l'aide de Quercy Energies et d'Enercoop, a vu le jour avec l'inauguration officielle de ce parc le 30 juin dernier. Avec le soutien actif de la mairie, sur un terrain municipal d'un demi-hectare, loué pour 40 ans à raison de 50 euros par an, Céléwatt a installé 1400 mètres carrés de 880 panneaux, d'une puissance totale de 250 KW/crête pouvant produire 300 000 KW/heure par an. L'électricité produite est raccordée au réseau Enedis mais distribuée en priorité aux habitations et villages à proximité du parc.

CéléWatt n'a pas construit ce parc en contractant avec un de ces grands groupes qui optimisent leur fiscalité loin de notre territoire. Elle n'a pas confié la construction du parc de Brengues à une entreprise ayant recours à des travailleurs détachés. C'est une entreprise locale, la société Mécojit, de Capdenac, qui a été choisi pour le montage des panneaux.

Le financement de ce projet (autour de 300 000 euros), sans recours à aucun emprunt, a été possible grâce à la mobilisation de 360 sociétaires qui ont acheté une ou plusieurs parts sociales de 100 euros chacune. Pour un euro investi par un citoyen, la Région a mis également un euro jusqu'à un total de 100 000 euros. Des collectivités locales ont également acheté des parts : le Parc Naturel Régional (5 parts), le Grand Figeac (10 parts), le Département (20 parts) et la FDEL (5 parts). Quelques associations environnementales également dont, tout récemment, notre association, l'ASEL, qui a acheté une part. Voilà un bel exemple d'économie sociale et solidaire portée par les citoyens, le monde associatif et les collectivités. A noter que, pour les particuliers, 25 % des sommes investies sont déductibles de l'impôt sur le revenu.

La totalité de la production est vendue à ENERCOOP, un distributeur d'énergies uniquement d'origine renouvelable. Le prix est garanti à 10 centimes le KW pendant 25 ans...ce qui, pour un prix de rachat sans aucune aide de l'Etat, est un prix très intéressant. A noter l'absurdité suivante : l'Etat apporte une aide conséquente à EDF pour le rachat des productions d'électricité photovoltaïque provenant des particuliers ou des grands investisseurs...mais pas pour ces tranches intermédiaires, entre 100 et 500 KW/crête, qui sont pourtant exemplaires.

Pour des panneaux en silicium cristallin (technologie domi-

nante), le recyclage atteint 98 %. CéléWatt paiera le recyclage des panneaux dès leur achat, via une écotaxe, et provisionnera, chaque année pendant 25 ans (durée d'amortissement comptable), le coût du démontage du parc en fin de vie.

Voilà une belle initiative et une réalisation qui font rêver. Il a fallu aux porteurs de projet beaucoup d'énergie et aussi une volonté politique d'aller dans le sens d'une production portée par les citoyens. Un bel exemple à suivre. Nous sommes là à l'opposé du projet d'une ferme de 10 hectares dont le maire de Lalbenque a eu l'an dernier quelques velléités...en proposant des surfaces agricoles rachetées par la mairie à bas prix à des paysans pour les louer ensuite à des investisseurs avides de faire des profits conséquents sous couvert de participation à la lutte contre le dérèglement climatique.

Il n'est pas trop tard pour envisager une telle initiative citoyenne sur la zone artisanale de Lissaure, à Lalbenque, là où se profile le projet d'installation d'ombrières solaires productrices d'énergies photovoltaïques. On peut bien sûr réaliser ce projet de façon classique comme pour la toiture du gymnase il y a 8 ans. On peut aussi réfléchir à sortir des sentiers battus en associant les citoyens désireux d'apporter leur contribution à ce type de production. Si un tel projet a réussi à Brengues, petit village de 200 habitants, pourquoi ne serait-il pas possible à Lalbenque ou ailleurs ? Il y faut des citoyens motivés, des collectivités engagées (municipalités ou comcoms) et des associations participantes au projet. L'ASEL, quant à elle, se porte candidate pour participer activement à une telle aventure.

Le comité de rédaction



Coupure du ruban lors de l'inauguration du parc le 30 juin 2018 avec la présence d'une partie des sociétaires

ECLUSITE ET CHICANERIE

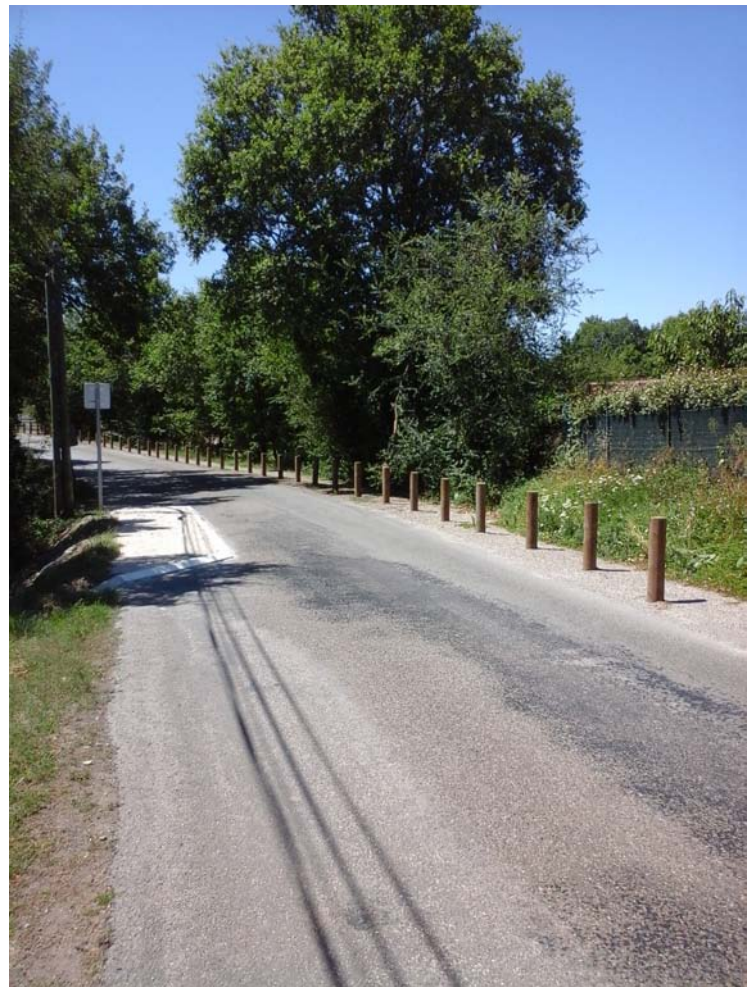
« Eclusite », définition du petit Larousse et du petit Robert : « Maladie, d'origine virale, dont souffrent certaines municipalités prises subitement d'un désir irréprouvable de construire des rétrécissements routiers destinés à ralentir la circulation. Maladie au fort cousinage avec la chicanerie qui n'en est qu'une variante ». Au vu de ces définitions, Lalbenque a manifestement été frappé, récemment, par ces deux maladies virales attrapées en hiver mais dont les symptômes sont apparus au printemps. Tout le monde a pu s'en apercevoir en empruntant les routes de Cahors (D 6) ou la route de Laburgade (D 10). Et tout le monde se demande à quoi peuvent bien servir ces aménagements. Une question d'esthétique en invitant les conducteurs à adopter une conduite souple, déhanchée, slalomée ? Peut-être ! La raison officielle était d'inviter les automobilistes à réduire leur vitesse en entrant dans le village. Mais, si c'est le but espéré, c'est loupé. Aucun ralentissement observé malgré les chicanes et écluses...sauf, bien sûr, si un véhicule vient en face, pour le laisser passer. Sauf dans ce cas précis, l'ASEL, qui a l'œil affuté, n'a rien remarqué de différent dans le comportement des automobilistes. On peut même s'interroger sur la dangerosité de l'écluse en face du château d'eau, peu visible parce que placée en haut de côte, quand on vient de Lalbenque. On peut s'interroger aussi sur la gêne occasionnée pour le passage des larges engins agricoles. On peut enfin s'interroger sur l'emplacement d'une chicane dans une courbe sur la route de Laburgade. Si l'on écoute les divers commentaires entendus dans les conversations du café du commerce, difficile de croire que ces innovations recueillent massivement l'approbation générale de la population !!!

Tout cela était prévisible et les quatre élus d'opposition avaient voté contre ces installations avec, en plus, une voix d'abstention venue de la majorité. On a refusé d'entendre leurs arguments, balayés comme d'habitude d'un revers de main. Si on avait voulu faire ralentir les voitures, il fallait faire preuve de bon sens et installer des ralentisseurs. Eh oui, les mots ont un sens ! Les ralentisseurs, ça sert à ralentir ! Ces petites surélévations de chaussée d'environ 10 centimètres sont d'une efficacité redoutable avec vitesse limitée à 30 à l'heure. Ce n'est pas pour rien qu'on les appelle des « gendarmes couchés » dans le langage populaire. Et quand ils sont bien réalisés, avec une pente douce pour les aborder et en sortir, ils sont efficaces et sans danger. Bravo en revanche pour le radar pédagogique installé récemment sur la

D6 : ce genre de panneau nous invite à lever le pied. Une sorte de gendarme non pas couché mais lumineux. Il serait bon d'en mettre un sur chacune des routes qui mènent au village.

Rien de grave. Quand on aura compris que tout ça ne sert à rien, on les enlèvera. Souhaitons que d'ici là il n'y ait jamais d'accident à l'écluse du château d'eau ou à la chicane de la D 10 dans un virage. Ces quatre aménagements ont quand même coûté la modique somme de 13 420 euros hors taxe, soit autour de 16 000 euros TTC. Probablement pour des prunes...

Daniel Pasquier



Chicane dans un virage sur la D10

LE GADEL EST MORT ! VIVE LE GADEL

Telle était la formule, à l'époque de la monarchie, sous l'ancien régime, quand on apprenait la mort du roi. « Le roi est mort, vive le roi ! ». C'est ce qui arrive au **GADEL**, Groupement d'Associations de Défense de l'Environnement du Lot. Né en 1983, âgé de 35 ans, ce groupement départe-

mental qui a été sur tous les fronts concernant la défense de l'environnement avait besoin de se transformer en une nouvelle structure, de muer pour ainsi dire pour s'adapter aux nouvelles contraintes et aux nouvelles formes de lutte environnementales.

Chauffez les gradins, faites briller les crampons : le 30 juin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du GADEL a procédé à une modification de l'objet de l'Association. Jusqu'alors « Groupement des Associations de Défense de l'Environnement du Lot », il s'appelle désormais « Groupement d'Alerte et de Défense de l'Environnement du Lot ». Autrement dit, pas de changement de nom mais un acronyme avec un sens différent mettant en avant cette notion de lanceurs d'alerte que souhaite devenir cette structure départementale. Il se dote d'une direction collégiale de huit co-présidents, de nouveaux statuts et d'une ossature propre à conforter cette activité de lanceur d'alerte en complément de ses nombreuses autres actions déjà reconnues par les partenaires institutionnels.

Révélation au public de faits illicites ou dangereux pour autrui, intention désintéressée visant l'intérêt général face à des intérêts particuliers lucratifs, anticipation d'un risque à venir : la notion de lancement d'alerte, appelée également « alerte éthique », apparaît de plus en plus comme un processus essentiel pour la démocratie à l'échelle du département.

Pour le GADEL pas de mi-temps : au-delà d'être déjà force

de proposition ou d'opposition, il va donc élargir son jeu, quitte à distribuer des cartons aux mauvais joueurs !

Pour fêter une nouvelle saison qui s'annonce aussi prometteuse que la précédente, les citoyens sensibilisés aux questions environnementales sont invités à ne pas rester sur le banc de touche : le GADEL les invite dès à présent sur son terrain à rejoindre son équipe ! Le GADEL reste la seule structure reconnue officiellement par l'Etat et les différentes commissions départementales dans lesquelles les représentants du GADEL sont invités à siéger. Tout citoyen lotois, membre ou non de l'ASEL, peut devenir membre de cette association environnementale à vocation départementale.

Contact : info@gadel-environnement.org

<https://www.gadel-environnement.org>

05 65 30 98 28

Texte rédigé en pleine coupe du monde du ballon rond...ce qui explique le ton footballistique utilisé par les auteurs de cet article.

Isabelle Eymes et Alain Aupeix.

ANAGRAMME RENVERSANTE : MACRONARCHIE

Toujours aussi friande d'anagrammes et soucieuse de les faire partager à ses lecteurs, la petite Caselle Enchênée vous propose aujourd'hui un mot pas encore au dictionnaire mais dont tout le monde comprendra aisément le sens, le mot MACRONARCHIE ! La monarchie à la Macron ! Pas besoin d'être un fin commentateur politique pour s'apercevoir, au bout d'un an, que notre président a revêtu avec empressement les habits d'un monarque qui aime tout diriger, tout contrôler. Bon communicant, omniscient et omniprésent, il endosse avec gourmandise les habits de la Constitution quasi-monarchique de la cinquième République. Et gare aux ados incultes et boutonneux qui oseraient l'appeler autrement que « monsieur le Président » ! Ses figures tutélaires sont probablement des hommes comme De Gaulle, Clémenceau ou Napoléon qui ont laissé durablement leur marque dans l'histoire de notre pays. L'avenir nous dira si l'Histoire fera figurer notre « Manu » dans le panthéon des grands hommes et des grandes femmes de la nation.

Pour l'heure, auscultons de près ce mot « MACRONARCHIE » et voyons les deux mots cachés qui forment les 12 lettres de ce néologisme. On y trouve le mot « MOHAIR » mais également le mot « CANCER ». Le mohair, nous le savons tous, est une laine fabriquée à partir de la toison de la chèvre angora, venue de la lointaine Turquie. Elle a pour caractéristique de combiner, *en même temps*, une très grande légèreté et un pouvoir isolant thermique exceptionnel, isolant tout autant du froid comme du chaud. Et c'est bien cette qualité du mohair qui a fait le succès du mouvement « En Marche » laissant croire, lors des

présidentielles, à l'arrivée d'un vent frais et léger sur notre pays et isolant la France non pas du froid et du chaud mais du vieux monde politique de la droite et de la gauche. Les français se sont vautrés dans cette laine si douce, si légère qui allait les mettre à l'abri des intempéries de la mondialisation et leur permettre de reconquérir la place que notre pays n'aurait jamais dû perdre.

Tout cela serait fort bien si on ne trouvait pas dans le mot « MACRONARCHIE », en plus du mot « MOHAIR », un autre mot, le mot « CANCER ». Evidemment, avec un tel mot, on change de musique. L'avenir semble soudain un peu moins radieux, moins léger et moins protecteur que notre laine angora. Sous la douceur légendaire de la laine mohair se cache peut-être un sournois et hideux cancer qui progresse à bas bruit, se manifestant de temps à autre par des crises douloureuses aux contours mal définis. Ne soyons pas injustes : si notre société est dévorée par de multiples cellules cancéreuses, la faute n'en revient pas à notre nouveau roi. Les racines du mal, comme tous les cancers, sont anciennes, profondes, multiples...probablement inexorables. Nous les connaissons. Elles ont pour nom «argent roi», «profit démesuré», «croissance illimitée», «mondialisation effrénée», «démographie mondiale exponentielle», «dérèglement climatique», «biodiversité en déclin»... etc... Et ce ne sont pas, hélas, les diverses thérapies, purges ou saignées proposées par notre nouveau monarque qui vont y changer grand-chose.

Arnaud Selipieq

Septième Ciel :

Rencontres cinéma en sud Quercy" - Saillac 2018 -

Après Lugagnac en 2014 et Cénevières en 2016, c'est dans le petit village de Saillac, que cette édition de 7ème Ciel, "3èmes Rencontres cinéma en sud Quercy" plante ses écrans du 27 au 29 juillet, au cœur du village, de 11 heure à 2 heures du matin. La séance du soir est en plein air.

Une avant-première, le 22 juillet au hameau de Jamblusse, nous fera découvrir le dernier film du réalisateur Xavier Delagnes, "Notre Dames de la ZAD » (musique/bar/resto sur place.)

Une quinzaine de films, documentaires, animations ou fictions et courts métrages, certains tournés dans la région. Une programmation en lien avec le monde des campagnes et ses populations. (Partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse et Cinélot). Concert live tous les soirs. Restauration sur place / bar. 4 euros la séances/Pass jour.

Cette manifestation est soutenue par la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne, le département du Lot, la région Occitanie et par les nombreux sponsors locaux et nos mécènes.

La programmation porte un regard sur la fragile frontière entre réalité et fiction ("Ce cher mois d'Aout", "Les 4 saisons d'Espigoule", "La terre de la folie") mais aussi un regard oblique sur les différences avec "P'tit Quinquin", "Appelez-moi Madame !" ou poétique avec "Le soldat Laforêt" ou "Les merveilles ". C'est le village comme territoire et ses populations que la programmation interroge, dans le passé ou au présent.

Fabienne Baynat

Le Causse Mopollite, la Mairie de Saillac et ses habitants, avec le concours de La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et Cinélot (Fédération Départementale des Foyers Ruraux) présentent :

3^{èmes} Rencontres **CINEMA** en Sud-Quercy



7ième Ciel



27 > 29 Juillet 2018
SAILLAC



Avant-première à Jamblusse...
DIMANCHE 22, dès 21H

LUNE d'ELLES // Piano / chant //

NOTRE-DAME de la ZAD de Xavier DELAGNES *En avant-première !*

Au programme à Saillac...

	VENDREDI 27	SAMEDI 28	DIMANCHE 29
11H30 Eglise	LE JOUR DES CORNELLLES De Jean-Christophe Dessaint A partir de 6 ans	LETRE A MOMO De Hiroyuki Okiura A partir de 7 ans	LES COULEURS DE LA MONTAGNE ... dès 11 ans de Carlos César Arbelaez
14H30 Eglise	LES CHANSONS QUE MES FRÈRES... De Chloé Zhao	LES MERVEILLES D'Alice Rohrwacher	LA TERRE DE LA FOLIE De Luc Moulet
16H30 Eglise	FARREBIQUE De Georges Rouquier En version restaurée, présenté par Dominique AUZEL.	VENDANGES de Paul Lacoste En présence du réalisateur	APPELEZ-MOI MADAME... de Françoise Romand
18H00 Eglise	LE SOLDAT LAFORÊT de Guy Cavagnac, en présence du réalisateur Les deux films seront présentés par Dominique AUZEL, conservateur à la Cinémathèque de Toulouse	Films d'animation MIZOTTE & CABÉCOU Projection animée par le collectif	Courts-métrages PREMIER AMOUR, de J. Carin GAZOUILLIS, de X. Delagnes LE PETIT MONSIEUR EN JAUNE, de C. Marou RÉGULATION, de P. Evraud En présence des réalisateurs
21H00 Plein AIR	Mathieu TÊTÉ Musiques du monde / Brésil / Jazz Guitare / Chant	BALDANGO Duo Folk Guitare / Violon / Chant	Jean-Luc AMESTOY & Gilles CARLES Accordéon / guitare / chant
22H30 Plein AIR	CE CHER MOIS D'AOÛT de Miguel Gomes	LES 4 SAISONS D'ESPIGOULE de Christian Phillibert	Intégrale (4 épisodes) de P'TIT QUINQUIN de Bruno Dumont
00H30 Plein AIR	DAKOTA & TIMO Electro DJ	BALDANGO Bal folklorique	LE - ZONE INTERDITE GENDARI

Accueil // Buvette // Restauration sur place
Les soirées sont fraîches : n'oubliez pas vos gilets !
Les films seront sous-titrés en anglais dans la mesure du possible

Plus d'infos sur la page

VILLAGES ETOILES



Vendredi 29 juin, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) a remis à 21 communes du Parc des Causses du Quercy le label « Villes et Villages Etoilés ». Celui-ci récompense les communes cherchant à améliorer la qualité de leur environnement nocturne en privilégiant la qualité du ciel durant la nuit, conciliant ainsi économies d'énergie, beauté du ciel et intérêt écologique pour la faune locale. A l'heure où chacun se gargarise de sauvegarde de la biodiversité, c'est avec ce genre de mesure très concrète que l'on peut participer à ce sauvetage essentiellement pour les petits mammifères, les insectes et les papillons de nuit. La remise des diplômes s'est déroulée à Cabrerets, avec la présence d'Henri Longdot, figure lalbenquoise bien connue et représentant départemental de l'ANPCEN.

Plus de 60 % des communes du Parc ont mis en place une extinction partielle ou totale de leur éclairage public en deuxième partie de nuit. Trente-deux communes du Parc ont d'ores et déjà été distinguées dont 9 sur le territoire de la communauté de communes de Lalbenque. Rappelons-les et, en même temps, profitons-en pour les féliciter : Aujols, Flaujac-Poujols, Belmont-Sainte-Foi, Cremps, Beauregard, Concots, Limogne et Cénevières...et Lalbenque après six longues années de bagarre et de discussions sans fin pour faire accepter cette décision par le conseil municipal ! Neuf

communes, c'est beaucoup...mais aussi très peu sur les 23 communes de la collectivité. Sans vouloir faire de forcing et sans vouloir aucunement se poser en donneuse de leçons, notre association, l'ASEL, invite cordialement les 14 communes manquantes à mettre en œuvre l'extinction totale des éclairages publics à partir de minuit. C'est une opération simple qui recueille, après explications et pédagogie, l'assentiment large de la population. Nous pourrions tenter le challenge suivant : en mars 2020, à la fin de ce mandat de six ans, pourquoi ne pas espérer que TOUTES les communes de la Comcom soient passées à cette extinction et, pour la majorité d'entre elles, labellisées « Villages étoilés » lors de la prochaine édition du concours ? Chiche !



LE PARC ET LES PHOSPHATIERES : UN OUBLI IMPARDONNABLE !

Dans le dernier numéro de la Caselle, nous avons fait un rapide bilan du week-end de dépollution des phosphatières de Lebratières (fin mai dernier) à laquelle ont participé quelques adhérents de notre association. Dans l'enthousiasme qui fut le nôtre pour évoquer la réussite de cette opération et pour remercier les différents acteurs de cette réussite, nous avons omis de mentionner le principal acteur, à savoir le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy qui a été à l'origine et l'organisateur de ces deux journées. Le directeur du Parc, Philippe Andlauer, s'est ému à juste titre d'un tel oubli et ne s'est pas privé de nous le faire prestement savoir, avec une plume acérée et satirique digne des articles de la Caselle Enchênée.

Honte à nous pour cette « énourme » gaffe. Il n'y avait aucune malice dans cet oubli de la non-mention du Parc pas plus que dans l'oubli de la non-mention de la Réserve Géologique dont le conservateur, Thierry Pélissié, a été lui aussi une des chevilles ouvrières de ces deux journées. Il n'y avait

évidemment pas de "choix délibéré de ne pas informer correctement les lecteurs" comme le laissait supposer le courrier reçu. Et notre association sait à quel point le Parc est un acteur dynamique dans la vie de notre territoire.

Quant aux différents chiffres de tonnage de déchets sortis sur ces deux journées, ce n'est évidemment pas notre association, munie d'une antique balance Roberval, qui s'est chargée de faire ces estimations mais bien Thierry Pélissié qui a communiqué toutes ces informations aux différents participants.

Pour nous faire pardonner ces différents oublis, l'ASEL a décidé d'offrir un an d'abonnement au Parc Régional et à la Réserve Géologique. Et, clin d'œil au célèbre proverbe latin, nous reprenons la formule utilisée à chaque fois que notre petite gazette fait un oubli ou une erreur...ERRARE ASELLUM EST !

Le comité de rédaction

LA CUVEE DE LALBENQUE

Depuis quelques semaines, les lalbenquois et les touristes découvrent avec surprise en arrivant à Lalbenque un objet insolite, en bordure de route, sur la propriété du magasin Carrefour. Une bouteille de vin de 3 mètres de hauteur. Personne ne peut ignorer désormais qu'on peut trouver à Carrefour du vin de la « Cuvée de Lalbenque ». La Caselle Enchênée, l'œil critique mais le palais délicat, s'est précipitée pour acheter cette fameuse cuvée composée de trois bouteilles, du rouge, du blanc et du rosé. Naïfs que nous sommes, nous pensions que l'étiquette des bouteilles allait nous révéler l'existence cachée de quelques vignes sur le causse de la commune, ignorées de tous et dissimulées entre deux truffières. Quelle déception ! Ce vin vendu sous le nom de « Cuvée de Lalbenque » n'est qu'un vulgaire vin, même pas bio, provenant de la vallée du Lot, mis en bouteille au château de Laur, à Floressas. A vrai dire, on s'en doutait un peu. Il faut quand même de l'imagination et un sacré toupet pour oser faire la promotion d'un vin de la vallée du Lot en le baptisant « Cuvée de Lalbenque », avec sur l'étiquette, une photo de quelques bonnes truffes. Voilà comment on gruge le touriste qui ignore tout des surfaces de vignobles dans le Quercy et qui croit acheter un vin local, un vin de Lalbenque, petit village célèbre pour son vin et sa truffe. Ces méthodes commerciales, bien sûr, n'ont rien d'illégal et il n'est pas dans notre intention de vouloir les interdire. Mais il n'est pas illégal non plus de se moquer avec délectation de ces pratiques qui ne reculent devant rien pourvu qu'on continue à faire tourner la grande machine à vendre n'importe quoi.

Loin de condamner ces pratiques, la Caselle Enchênée encourage au contraire la grande distribution à persister dans cette bouffonnerie et espère voir bientôt la cuvée de Saint-

Hilaire, la cuvée de Paillas et, pourquoi pas, la cuvée de Marcenac ! Et pendant qu'on y est, soyons fous, rêvons très bientôt à une belle bouteille d'huile d'olive « La cuvée de l'huile d'olive de Lalbenque » !!!!

Kevin Delon et Alain Quespidre



**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal,
alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06